

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit mars, le conseil municipal de Luzillat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de C. RAYNAUD.

Nombre de membre en exercice : 15

Date de convocation : 11 mars 2022

Présents: RAYNAUD C, PONCHON F, MORIN P, FAYET P, BONNET C, STAELEN J, DUPOIS MF, MIGNOT M, GALLET MC, PERISSEL F, ALVES S, THUEL S, DAUPHANT G.

Absents : FAURE S, MONTEIRO H.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le compte rendu du conseil municipal du 18 février 2022 est validé, après lecture, par l'ensemble des membres présents.

Vente d'un camion de la commune.

Après la publication de l'annonce concernant la vente du camion de pompier BERLIET année 1972 immatriculé 6244 TM 63 de la commune. Il est ressorti que l'offre la plus intéressante fut émise par Monsieur OLIVIER BIBES. Monsieur est un collectionneur et propose de racheter le camion 2 500€

Cette proposition de vente faisait suite à la fermeture de la caserne de pompier de la commune en mars 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à vendre le camion BERLIET année 1972 immatriculé 6244TM 63.

Vote du taux applicable pour les ressources fiscales pour 2022

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'Etat de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

Monsieur le Maire propose une simulation des produits attendus de la taxe foncière bâti et non bâti si le taux de référence reste fixe et annonce le taux plafond pouvant être mis en place.

Après examen et délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide le maintien du taux de référence applicable pour les ressources fiscales pour 2022.

Subventions aux associations pour 2022

En préparation du budget, le Maire présente au conseil municipal la liste des demandes de subvention des associations.

Monsieur le Maire propose une augmentation de la subvention pour chaque association faisant passer le montant de 250€ à 300€.

Les anciens combattants	300.00€
Art Sport Loisirs	300.00 €

Association des Parents d'élèves	300.00 €
Les Z'artistes de Luzi'arts	300.00 €
Comité des fêtes de Luzillat	300.00€
Comité des fêtes de Vendègre	300.00€
RS Luzillat Charnat Vinzelles	300.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la décision d'attribution des subventions à l'unanimité des présents.

Concernant les autres demandes de subventions :

Le Téléthon : historiquement le comité d'animation de la commune organise un évènement dont les fonds sont reversés au Téléthon. Concernant l'année 2021 les associations de la commune ne pouvant pas organiser d'évènements sereinement au vu du contexte sanitaire il a été choisi que chaque association qui le pouvait verse un don. Le conseil municipal fait donc le choix de ne pas verser de subvention au titre de la commune.

La Ligue contre le cancer : par le passé le comité des fêtes de Luzillat reversait les bénéfices d'une de ses actions à la ligue contre le cancer. L'année dernière le bénéfice de cette action a été reversé directement à Jean PERRIN. L'orientation de cette dotation ayant une finalité similaire, le conseil municipal a décidé de ne pas faire de don au titre de la commune.

L'association AIDER : sachant que la mairie finance le SIAD et que l'association AIDER fait partie du SIAD le conseil municipal a choisi de ne pas faire de don supplémentaire.

Proposition d'un don pour soutenir l'UKRAINE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une proposition de don financier porté par la commune pour venir en aide aux Ukrainiens.

Au vu de la situation en Ukraine et des différentes collectes ayant déjà eu lieu, Monsieur le maire propose un don financier de 1 200€ pour une organisation à portée internationale intervenant en Ukraine.

Après examen et délibération, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à faire un don de 1 200€ au nom de la commune à une organisation internationale.

Un affichage pour en informer les habitants de la commune va être réalisé sur Panneau Pocket mais également sous format papier.

Préparation du budget :

En vue de la préparation du budget, Monsieur le Maire propose au conseil un certain nombre d'investissement pour la commune, elles ont toutes été acceptées à l'unanimité des membres :

Projets pas encore budgétisés :

Les photocopieurs de la mairie doivent être changés.

Une remorque doit être achetée.

Le mobilier de la salle du conseil doit être renouvelé

Il est nécessaire d'acquérir deux vidéoprojecteurs, un pour la salle du conseil et un pour la salle des fêtes avec un écran électrique.

Il faut remplacer la faucheuse.

Il est doit être lancé une étude pour le projet de construction des futurs bâtiments communaux ainsi qu'une étude concernant la traversée du bourg.
Le projet de création d'un city parc derrière l'école. A savoir qu'il y a 4 commissions par an pour l'attribution des subventions.

Projets budgétisés

Deux bornes incendies vont être changées, le devis de l'entreprise ROBINET est accepté.
Le devis concernant le cimetière a été accepté.

Projets déjà budgétisés et dont l'étude a été lancé en 2021.

Les travaux de la voie nouvelle
Les travaux de rénovation du presbytère.

Eclairage public

Monsieur le Maire a présenté le résultat de l'enquête concernant l'éclairage public.
Au total nous avons eu 89 retours d'enquête.

48 contre l'arrêt de l'éclairage sur l'ensemble de la commune.

La sécurité des enfants prenants le bus tôt le matin a été soulevé par plusieurs personnes.

La sécurité au carrefour et pour les piétons a également été mise en avant

40 pour l'arrêt sur l'ensemble de la commune.

Les personnes pour l'arrêt soulignent majoritairement les économies d'énergie et l'environnement.

1 personne ne s'est pas positionnée.

Au vu du résultat de l'enquête, le conseil municipal à choisi de suivre l'avis des contribuables et de maintenir l'éclairage public.

RAPPORT annuel SATEA

Monsieur le Maire a présenté au conseil le rapport annuel de la Service d'Assistance Technique à l'Eau et à l'Assainissement. Le rapport montre que les taux de DCO et de DBO ne sont pas dans la norme.

Il y a été envisagé de réaliser une étude diagnostique du réseau fin de faire le point sur l'infrastructure. Le cout d'une telle étude est d'environ 30 000€, il est éligible à une subvention.

Monsieur le Maire rappelle la règle selon laquelle un budget doit toujours être équilibré donc si l'étude coute 30 000€ il faut 30 000€ de recettes pour la financer.

De plus, l'étude doit être faite par un bureau privé et doit passer par un appel d'offre.

Proposition vente terrain et bâtiment ancienne caserne des pompiers.

La caserne des pompiers de la commune a fermé ses portes en mars 2019, depuis le bâtiment n'a pas été réaffecté.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une proposition de vente de cette espace en vue de la mise en place d'une activité commerciale.

Après évaluation des prix du marché rapporté à la surface vendue, le montant de la vente est fixé à 6 000€.

Après examen et délibération, le conseil municipal avec 9 votes pour et 4 votes contre.

Convention de financement de travaux d'éclairage public SIEG 63.

Monsieur le Maire présente la convention de financement de travaux d'éclairage public proposée par le SIEG 63 pour la voie nouvelle

Après examen et délibération le conseil municipal à 7 voix contre 6 refuse la convention.

Questions diverses :

Le broyeur de la commune est en panne, une soudure doit être réalisée pour pouvoir s'en servir. La soudure sera faite, par la suite il serait intéressant de faire venir MCDA.

Il y a encore deux serrures de cassées au niveau des toilettes extérieurs à l'école.

Le devis concernant les travaux pour la maison Carrias a été accepté.

Le devis concernant les baguettes pour la salle des fêtes a été accepté.

Mme GALLET présente le projet de la boîte à livre à mettre sur la place de la mairie pour que les habitants puissent déposer et emprunter des livres. Le projet est accepté reste à trouver le contenant adéquate.

Madame BONNET présente le compte rendu de la réunion avec les assistantes sociales concernant les paniers alimentaire pour les familles en difficultés dans le village. Les élus pourraient être informés des personnes bénéficiaires. La cotisation à la « banque alimentaire » est de 110€ par commune plus 0.14€ par kilo de nourriture distribuée.

Les colis seront à retirer par les bénévoles du CCAS à Joze puis ils seront chargés la distribution. La prochaine réunion est le 24 mai 2022.

Madame THUEL, est revenue sur les grandes lignes du conseil des écoles de la veille lors duquel la proposition que chaque commune accueille les enfants de ses habitants dans sa garderie.

Par exemple un enfant scolarisé à Limons mais vivant à Luzillat devront être accueilli à Luzillat puis prendre le car pour rejoindre l'école de Limons.

A ce jour rien n'est acté, la comparaison des effectifs de chaque garderie ainsi que le lieu de résidence des enfants sera pris en compte dans le choix qui sera fait.

L'arbre demandé par l'école est planté, c'est un tilleul.

Monsieur MIGNOT fait un point sur l'avancement des travaux de la salle des fêtes qui sont quasiment fini pour l'ensemble des corps de métiers.

Monsieur FAYET annonce que la tonte, la taille et le broyage ont commencé. De plus les panneaux électoraux sont en place.

Madame DUPOIS propose au conseil de participer au frais de déplacement de certaines familles travaillant loin et ayant un revenu modeste. Après discussion le conseil pense qu'il est complexe

de définir des critères vraiment objectifs et ne lésant personne et qu'il est préférable de privilégier le co-voiturage.

Monsieur PONCHON revient sur le problème de chaudière de l'école, il ne trouve pas la pièce manquante malgré ses recherches.

Lors du dernier week-end élagage, une branche est tombée sur la nacelle que la commune avait louée. Après expertise il y a eu pas mal de casse ce qui nécessite l'intervention de l'assurance responsabilité civil de la mairie.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le Jeudi 7 avril.

Fait à Luzillat, le 24/03/2022

Le Maire,

C. RAYNAUD



